



## **Séance de travail publique de la Commission de la présidence du conseil le 9 avril 2013**

La séance de travail porte sur les solutions visant à rebâtir la confiance de la population envers les élus à la Ville Montréal, notamment par la création de l'instance du commissaire à l'éthique et le transfert de la ligne éthique au Bureau du vérificateur général.

### **Présentation**

Le SPPMM représente quelque 1900 professionnels de la Ville de Montréal. Ces professionnels occupent des fonctions diverses dans tous les domaines municipaux tels que l'aménagement du territoire, les finances, le développement culturel, social et sportif, l'informatique, l'évaluation foncière, la gestion immobilière, les communications, la bibliothéconomie, etc.

À plusieurs reprises et sur diverses tribunes, le SPPMM s'est prononcé sur les questions d'éthique et de déontologie à la Ville de Montréal. Nous saluons donc l'initiative du Conseil municipal d'étudier des pistes de solutions pour rebâtir la confiance des montréalais envers les élus et l'administration municipale et de nous donner l'occasion d'exprimer notre opinion sur cette question préoccupante pour nos membres.

Signalons que nous participons à cette séance de travail à la suite d'une résolution adoptée par nos membres à la dernière assemblée générale du SPPMM qui a eu lieu le 26 mars dernier. Nos membres demandent que la ligne éthique revienne sous la responsabilité du Bureau du Vérificateur Général de la Ville de Montréal.

### **Historique**

Dès le début, à l'annonce de l'implantation d'une ligne éthique par le Vérificateur Général, le SPPMM s'est dit préoccupé à plusieurs égards. Nous n'étions pas contre l'instauration d'un processus de divulgation d'actes répréhensibles contraires à l'intérêt public, mais nous étions inquiets quant à la protection adéquate des parties impliquées, soit le dénonciateur et le présumé fautif et les actes qui devaient faire l'objet d'une divulgation étaient selon nous insuffisamment précisés.

Nous aurions souhaité un processus s'inspirant de celui mis en place par le gouvernement fédéral, notamment la création d'une instance commissaire à l'éthique totalement indépendante.

Comme le pouvoir du vérificateur général se limitait à faire des recommandations et qu'aucune mesure de protection efficace n'avait été mise en place, le SPPMM a recommandé à ses membres de ne pas utiliser la ligne éthique en janvier 2010.

Cependant, à l'automne de la même année, nous avons participé à la commission parlementaire sur le projet de loi 109, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Nous avons notamment fait valoir que la création de l'instance d'un commissaire à l'éthique, rendrait plus crédible le mécanisme d'application et de contrôle de la loi et l'importance des mesures de protection des personnes concernées.

En décembre 2010, à l'annonce du transfert de la ligne éthique au contrôleur général, le SPPMM a émis un communiqué recommandant que la ligne éthique reste sous la responsabilité du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal. Selon nous, le transfert de la ligne éthique sous la responsabilité du contrôleur est une régression qui a eu pour effet de miner davantage la confiance des employés.

### **Position du SPPMM**

Le SPPMM recommande la création de l'instance d'un commissaire à l'éthique indépendant nommé par l'Assemblée Nationale et la mise en place de mécanismes efficaces qui garantiraient la protection des dénonciateurs et des personnes qui font l'objet de dénonciation.

À défaut de relever d'un commissaire à l'éthique, la ligne éthique doit être sous la responsabilité du Bureau du vérificateur général qui, par diverses dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, est une instance indépendante et transparente. Ainsi, le vérificateur général est nommé par le Conseil municipal aux deux tiers des voix et son mandat est clairement défini par la loi; il a l'obligation de faire rapport au Conseil municipal ce qui assure la transparence de sa fonction; il peut enquêter aussi bien sur des problèmes qui surviennent à la Ville que dans les sociétés paramunicipales.

Par ailleurs, pour que la ligne éthique soit un outil de gestion efficace, l'adhésion des employés est primordiale, ce qui ne peut être le cas sous l'égide du contrôleur de la Ville. Le SPPMM ne remet pas en question l'intégrité et le professionnalisme du contrôleur, mais plutôt les limites d'intervention et d'indépendance de cette instance.

Le vérificateur est plus apte à assurer l'anonymat, puisqu'il a pour mandat de vérifier des dossiers qu'il peut juger pertinents. Il demeure que la protection des personnes contre des représailles n'est pas toujours aisée. Plusieurs employés ne déposeront pas de plaintes

s'ils ne sont pas suffisamment protégés, particulièrement ceux dont le statut d'emploi est précaire.

### **Conclusion**

Au même titre que les élus, les professionnels souhaitent le rétablissement de la confiance du public dans nos institutions politiques et espèrent que de véritables remèdes seront apportés. En tant qu'employés, nous souhaitons retrouver la fierté de travailler pour la Ville de Montréal et que celle-ci redevienne un employeur de choix pour les futurs employés. Soyez donc assurés de notre collaboration dans la mise en place des politiques et des mesures qui permettront d'éviter de nouveaux dérapages.

Cependant, compte tenu de l'ampleur des problèmes que nous venons de connaître à Montréal, des mesures telles que la création d'une instance de commissaire à l'éthique et l'opération d'une ligne éthique ne sont pas suffisantes et ne permettront pas de rétablir la crédibilité. Selon nous la prévention est la stratégie qu'il faut privilégier, notamment en adoptant de meilleures pratiques de gestion.